

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 43 du 29 août 2014**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

*Du 4 juillet 2014*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.**

*Du 4 juillet 2014*

NOR D E F F 1 4 1 6 1 3 0 A

---

*Texte abrogé :*

À compter du 12 juillet 2014 : arrêté du 13 septembre 2013 (JO n° 220 du 21 septembre 2013, texte n° 19 ; signalé au BOC 49/2013 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 410.6.1, 510.4.1

*Référence de publication :* JO n° 159 du 11 juillet 2014, texte n° 37 ; signalé au BOC 43/2014.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense et des anciens combattants relevant du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié portant organisation de la direction des affaires financières ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié habilitant le ministre de la défense et des anciens combattants à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 portant application des articles 22 et 138 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, relatifs à l'encaisse des comptables publics, des régisseurs et des trésoriers militaires ;

Vu la décision du 23 octobre 2013 portant délégation de signature (direction des affaires financières),

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont instituées auprès des organismes mentionnés ci-après, relevant du service du commissariat des armées, des régies de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et le paiement des dépenses énumérés respectivement aux articles 1<sup>er</sup> et 6 de l'arrêté du 20 avril 2012 susvisé.

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE DE RECETTES D'AVANCES	MONTANT DE L'AVANCE (EN EUROS)	MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE (EN EUROS)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Établissement logistique du commissariat des armées de Châtres	2 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est
	6 250 000	100	

Plate-forme achats finances Centre-Ouest à Rennes (Ille-et-Vilaine)			Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest
Direction du commissariat d'outre-mer à Fort-de-France (Martinique)	341 000	300	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Fort-de-France
Direction du commissariat d'outre-mer à Cayenne (Guyane)	5 000	100	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Cayenne
Direction du commissariat d'outre-mer à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)	1 210 000	40	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Nouméa
Direction du commissariat d'outre-mer à Saint-Denis de La Réunion (La Réunion)	825 000	40	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Saint-Denis de La Réunion
Direction du commissariat d'outre-mer à Libreville (Gabon)	74 000	40	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Libreville
Plate-forme achats finances Ile-de-France, antenne Pépinière, à Paris	102 900	150	Le directeur de la plate-forme achats finances Ile-de-France
Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement, à Brest (Finistère)	12 000 000	0	Le directeur du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement
Plate-forme achats finances Sud-Est, à Toulon (Var)	650 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Est
Direction du commissariat d'outre-mer à Papeete (Polynésie française)	125 000	150	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Papeete
Direction du commissariat d'outre-mer du Cap-Vert (Sénégal)	20 000	150	Le directeur du commissariat d'outre-mer du Cap-Vert
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti	40 000	8 000	Le directeur du commissariat d'outre-mer à Djibouti
Plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon (Rhône)	3 200 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Est
Plate-forme achats finances Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)	2 500 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Ile-de-France
Plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère)	1 920 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Ouest
Plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)	3 865 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est
Plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde)	5 500 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest

## Article 2

Les régies mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont autorisées à réaliser des paiements par virement sur un compte bancaire établi à l'étranger.

## Article 3

I. - La régie de recettes et d'avances instituée auprès de l'établissement logistique du commissariat des armées d'Angers est supprimée.

II. - La suppression de cette régie met fin aux fonctions du régisseur concerné.

#### Article 4

L'arrêté du 13 septembre 2013 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées est abrogé.

#### Article 5

Le directeur central du service du commissariat des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,*

P.-A. HENNEQUIN.